

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUILLET 2019**

Nombre de membres

afférents au conseil municipal :	15	Date de convocation :	05/07/2019
en exercice :	14	Date d'affichage :	12/07/2019
qui ont pris part au vote :	11		

L'an deux mil dix-neuf, le neuf juillet, à dix-neuf heure trente minutes , le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Étaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Patrice OUACHEE, Jean-Jacques LENAERT, Frédéric ACX et Rachid DAHCHOUR et Mmes Dominique MARTIS, Jacqueline LUCAS, Myriam GILLIOT

-Absente: Mmes Carole PODSADNI

-Absents excusés : Mme Pascale VASSEUR et Mrs Dominique OUACHEE et Monsieur Vincent MALAVIALLE

M. Frédéric ACX a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

APPROBATION DE LA REPRESENTATIVITE DES COMMUNES AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE

Après discussion, le conseil municipal accepte par 10 votes pour et 1 contre de fixer, à 40 le nombre de sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées au lieu des 33 sièges actuels.

APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCALE DE LA CCPE

De nouvelles compétences ont été transférées à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) durant les 2 dernières années. En parallèle la CCPE est passée d'une fiscalité additionnelle à la fiscalité professionnelle unique. Pour que les communes ne soient pas lésées dans les ressources financières qui proviennent de la CFE (contribution foncière des entreprises). Il a été calculé des attributions de compensation reversées à chaque commune en fonction des montants qu'ils lui reviennent. Les attributions de compensation sont calculées au moment du transfert de compétences sur les documents émis par la DGFIP. Les élus municipaux de toutes les communes ont été conviés à participer à des ateliers de travail et d'informations pour comprendre le mécanisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Pacte Financier et Fiscal 2019-2022

CONTRAT DE TRAVAIL AGENT D'ANIMATION

Il est créé un poste d'agent d'animation à temps non complet (20/35heures) pour assurer les missions d'animation scolaire. Ce poste sera effectif à partir du 01^{er} septembre 2019.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire concernant le recrutement d'un agent contractuel.

Informations :

- La Marche d'automne qui été prévue le dimanche 15 septembre 2019 est reportée le dimanche **27 octobre 2019**.
- Cours de sport du jeudi soir reprendra le **jeudi 12 septembre 2019 à partir de 18h30**.

Le compte-rendu du conseil municipal dans son intégralité est disponible sur le site internet de la commune

Le 12 juillet 2019
L'adjoint délégué, Jean-Louis COVET